

Avis n°2017-07  
présenté au nom de la commission Finances et plan  
par **Michel GIORDANO**

---

# Le compte administratif 2016 de la Région Ile-de-France

11 mai 2017



Avis n° 2017-07  
présenté au nom de la commission Finances et plan  
par **Michel GIORDANO**

11 mai 2017

**Compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2016**

Certifié conforme

Le président

**Jean-Louis GIRODOT**



# **Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France**

## **Vu :**

- La Constitution, notamment son article 72-2 ;
- La loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- Le rapport n° CR 10-13 du 25 avril 2013 du Président du Conseil régional d'Ile-de-France sur la responsabilité sociétale et les premières préconisations de modernisation de l'action régionale ;
- Le rapport n° CR 44-16 de la Présidente du Conseil régional sur les orientations budgétaires pour 2016 de la Région Ile-de-France ;
- Le rapport n° CR 45-16 de la Présidente du Conseil régional sur le projet de budget pour 2016 ;
- L'avis du Ceser n° 2016-02 du 1<sup>er</sup> avril 2016 relatif au projet de budget 2016 de la Région Ile-de-France ;
- Le rapport n° CR 195-16 de la Présidente du Conseil régional sur le projet de décision modificative au budget 2016 ;
- L'avis du Ceser n°2016-12 du 12 octobre 2016 relatif au projet de décision modificative au budget 2016 de la Région Ile-de-France ;
- Le rapport n° CR 2017-069 de la Présidente du Conseil régional sur le compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2016 ;
- La lettre de la Présidente du Conseil régional, en date du 20 avril 2017 saisissant le Ceser d'une demande d'avis sur ce compte administratif pour 2016, qui sera soumis à l'approbation du Conseil régional, lors de sa séance du 18 mai 2017 ;

## **Entendu :**

- L'exposé de M. Michel GIORDANO, rapporteur permanent du Ceser pour le budget, au nom de la commission Finances et plan du Ceser ;

## **Considérant :**

### **Sur le contenu du compte administratif 2016**

- Que le taux d'exécution des dépenses, moins important que les années précédentes (99,4 % en 2015 et 99 % en 2014), reste cependant élevé avec 94,9 % des crédits inscrits au budget primitif 2016 ;
- Que la réalisation des recettes permanentes est supérieure à la prévision avec un taux de réalisation de 100,9 % du budget primitif 2016 ;

- Que le compte administratif, expression du réalisé par rapport au budgété, et donc du possible par rapport au souhaité, dans le cadre de l'équilibre annuel obligatoire, traduit en matière de dépenses, en crédits de paiement :
  - en fonctionnement : les charges que la collectivité régionale assume, de façon permanente, pour la gestion des activités inhérentes aux missions qu'elle exerce ;
  - en investissement : les conséquences, en montants de crédits de paiement, des décisions d'investissement adoptées, sous forme d'autorisations de programme<sup>1</sup>, au cours de l'année et des années antérieures, par la collectivité régionale ; il convient de souligner, pour cet exercice 2016, que, sur 1 701,59 M€ d'autorisations de programme (AP) ouvertes au BP 2016, 1 523, 80 M€ ont été affectées soit un taux d'exécution de 89,6 % : cela témoigne d'un bon « calibrage », par l'Exécutif, de l'approche budgétaire pluriannuelle ;
- Que le compte administratif pour 2016, présenté par l'Exécutif régional, affiche des dépenses réelles de 4 725 M€, contre 4 918 M€ au CA 2015 ( -193 M€, soit - 4 %), incluant le poste "charge de la dette et autres mouvements financiers" de 604 M€ (soit 469 M€ de principal et 135 M€ d'intérêts et de divers mouvements financiers) pour des recettes réelles d'un montant global de 4 862 M€, incluant un montant d'emprunt de 650 M€ ;
- Que l'examen de ces données et des commentaires fournis par l'Exécutif régional dans son rapport conduit à procéder aux principaux constats présentés ci-dessous (les montants sont arrondis au million € le plus proche) :

### Sur les recettes dites « permanentes »

- Que les **recettes permanentes** s'élèvent en 2016 à **4 212 M€**, (+ 3 M€ par rapport au CA 2015 soit + 0,1 %) sont supérieures à celles votées au BP 2016 mais inférieures de 7 M€ à celles votées au BS 2016 (4 219 M€) ;
- Que le maintien du niveau de recettes permanentes en 2016 a été rendu possible par les versements liés au plan 500 000 de la part de l'Etat et du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPPSPP), soit près de 50 M€ non-inscrits au BP 2016 ;
- Que ces recettes s'analysent, pour l'essentiel, comme suit :
  - des produits de fiscalité régionale directe (CVAE et IFR), d'un montant global de **746 M€** (- 54 M€ par rapport au CA 2015 d'un montant de 800 M€, soit - 25 %) après prélèvement de **675 M€** à la source, au titre du FNGIR<sup>2</sup> et de **75 M€** au titre du fonds de péréquation des ressources des Régions ;
  - une évolution contrastée parmi les **autres recettes fiscales hors taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)**, d'un montant global de **1 285 M€** (+ 11,1 % par rapport au CA 2015, d'un montant de 1 158 M€) dont **348 M€** au titre des cartes grises, **183 M€** au titre de la redevance pour création de bureaux, **183 M€** au titre de la taxe sur les bureaux, **234 M€** au titre de la fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage et **83 M€** au titre des frais de gestion liés à la fiscalité directe (financement de la formation professionnelle), près de 55 M€ de la nouvelle part régionale relative aux droits de mutation à titres onéreux sur l'immobilier d'entreprises ;
  - **des versements de TICPE** d'un montant global de **1 151 M€** dont **899 M€** au titre de la compensation des transferts de compétence, **75 M€** au titre de la modulation 2007, **67 M€** au titre de la TICPE Grenelle, **39 M€** au titre de la TICPE Formation professionnelle et **34 M€** au titre de la TICPE Primes à l'apprentissage ;
  - **des dotations de l'Etat** d'un montant global de **659 M€**, en baisse de 81 M€ par rapport au CA 2015 (- 11 %) dont **555 M€** au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), **9 M€** au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD), **86 M€** au titre de la dotation régionale pour

<sup>1</sup> Autorisation de programme : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements.

l'équipement scolaire, **9 M€** au titre de la dotation de compensation des exonérations sur la fiscalité directe ;

- **des "recettes diverses"** d'un montant global de **372 M€**, (+ 0,2 % par rapport au CA 2015) dont **44 M€** de remboursements en capital des créances, **64 M€** au titre des amendes de police, **78 M€** au titre du FCTVA, **0,7 M€** au titre des fonds européens- tiers bénéficiaires, **25 M€** au titre des produits financiers ;

**Une précision : les recettes fiscales d'investissement** sont constituées, notamment, de la taxe sur la création de bureaux en Ile-de-France vue plus haut (183 M€), de la taxe d'aménagement et des reliquats d'anciennes taxes ( 52 M€), de la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement ( 67 M€), de la taxe spéciale annuelle (80 M€) et de la TICPE Grenelle (67 M€).

### **Sur les dépenses de l'exercice (crédits de paiement)**

- Que les dépenses réelles, avec les chapitres financiers, (4 725 M€) sont inférieures de 193 M€ (soit - 3,9 %) au CA 2015 ;
- Que les dépenses liées à l'institution régionale (hors agents des lycées), d'un montant de 186 M€ sont en baisse de 6 M€ par rapport au CA 2015 (- 3 %) ;
- Que les dépenses de fonctionnement (hors chapitres financiers), d'un montant global de 2 543 M€, représentent 96 % des crédits inscrits au BP 2016 et baissent par rapport au CA 2015 de 105 M€ (- 4 %) ;
- Que les dépenses d'investissement (hors chapitres financiers), d'un montant global de 1 578 M€, représentent 91 % des crédits inscrits au BP 2016 et baissent de 98 M€ par rapport au CA 2015 (- 5,9 %) ;
- Que le poids du service de la dette (intérêts et capital) et des autres mouvements financiers s'établit à 604 M€.

### Les dépenses sectorielles réelles (fonctionnement et investissement), hors chapitres financiers

Au total, ces dépenses sectorielles réelles représentent 4 121 M€ : - 203 M€ par rapport au CA 2015.

L'exercice 2016, premier exercice complet de l'Exécutif, se déroule sur « une année budgétaire tronquée » car commencée en avril 2016 ; à quoi il faut ajouter le fait que cette première année a aussi été une année de refondation des politiques publiques régionales.

#### **• Que les secteurs en hausse sont les suivants :**

- L'enseignement du second degré avec **1 009 M€** : + 67 M€ par rapport au CA 2015, soit + 7 % ;
- Le logement avec **143 M€** : + 11 M€ par rapport au CA 2015, soit + 8 % ;
- L'environnement, l'agriculture et l'énergie avec **92 M€** : + 2 M€ par rapport au CA 2015, soit + 3 % ;
- L'enseignement supérieur avec **83 M€** : +25 M€ par rapport au CA 2015, soit + 44 % ;
- Les sports et loisirs avec **52 M€** : + 0,4 M€ par rapport au CA 2015, soit + 0,8 % ;

#### **• Que les secteurs en baisse sont les suivants :**

- Les transports et mobilités avec **1 265 M€** : - 194 M€ par rapport au CA 2015, soit - 13 % ;
- La formation professionnelle et apprentissage avec **621 M€** : - 26 M€ par rapport au CA 2015, soit - 4 % ;
- Le personnel et les ressources humaines avec **440 M€** (y compris les agents des lycées) : - 0,32 M€ par rapport au CA 2015 soit - 0,08 % ;
- Le développement social et la santé avec **232 M€** : - 5 M€ par rapport au CA 2015, soit - 2 % ;
- L'aménagement du territoire avec **109 M€** : - 16 M€ par rapport au CA 2015, soit - 13 % ;
- Le développement économique, l'innovation et les TIC avec **97 M€** : - 17 M€ par rapport au CA 2015, soit - 15 % ;

- La culture avec **75 M€** : - 10 M€ par rapport au CA 2015, soit - 12 % ;
- La politique de la ville avec **54 M€** : - 14 M€ par rapport au CA 2015, soit - 20 % ;
- Le tourisme avec **22 M€** : - 2 M€ par rapport au CA 2015, soit - 8 % ;
- La sécurité, avec **16 M€** : - 7 M€ par rapport au CA 2015, soit - 30 %.

### Les dépenses à caractère financier

- Que les dépenses à caractère financier sont celles qui résultent du service de la dette en capital et en intérêts, des frais et mouvements financiers ;
- Qu'elles se sont élevées en 2016 à **604 M€** et représentent ainsi 12,7 % de la totalité des dépenses réelles soit la quatrième plus importante composante des dépenses de la collectivité régionale, après les transports et mobilités (1 265 M€), l'enseignement du second degré (1009 M€), et la formation professionnelle et apprentissage (621 M€) ;
- Que ces dépenses à caractère financier se décomposent de la façon suivante, soit :
  - au titre des **charges de fonctionnement** (intérêts de la dette et frais financiers) : **135 M€** contre **132 M€** en 2015 ;
  - au titre des **charges d'investissement** (remboursement du capital de la dette et divers frais financiers) : **469 M€** contre 462 M€ en 2015 (+ 7 M€ par rapport au CA 2015 soit + 1,5 %).

### L'évolution comparée des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement

- Que le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution de la part de l'investissement (passée de 59% en 2004 à 43,32 % en 2016), du fait de l'augmentation nécessairement inversement proportionnelle des dépenses de fonctionnement (de 41,1 % en 2004 à 56,67 % en 2016), en partie liée à l'application de l'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004) :

Dépenses en M€	2004	2005	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Invest.</b>	1647	1696,1	1702,2	1876,9	1995,3	1940	1995	2	2 138	2 047
<i>Evolution</i>	100	103	103,4	114	031	118	121		129,8	124, 2
<i>% du total</i>	58,9%	54,7%	48,8%	42,3%	123,3	42,1%	41,8%		43,5 %	43,32 %
					42,9 %					
<b>Fonct.</b>	1154,2	1403,6	1786,5	2564,8	2572,3	2667	2776	2	2 780	2 678
<i>Evolution</i>	100	121,6	154,8	222,2	704	231,1	241		241,3	232, 02
<i>% du total</i>	41,1%	45,3%	51,2%	57,7%	234,3	57,9%	58,2%		56,5 %	56,67 %
					57,1%					
<b>TOTAL (M€)</b>	2801,2	3099,7	3488,7	4441,7	4567,6	4607	4771	4	4 918	4 725
<i>Evolution</i>	100	110,6	124,5	158,6	735	164,5	170,3	169	175,5	168, 67

### **Sur le recours à l'emprunt**

- Que le montant de l'emprunt auquel l'Exécutif doit nécessairement avoir recours, pour assurer l'équilibre obligatoire du budget est au moins égal à la différence entre, d'une part, les dépenses projetées ou constatées et, d'autre part, les recettes permanentes escomptées ou effectivement reçues ;
- Qu'en la matière, l'année 2016 aura été marquée par une diminution de l'emprunt effectivement réalisé (650 M€ au CA 2016) par rapport à l'enveloppe budgétée (798,061 M€ au BP + BS 2016) soit une baisse de 148,061 M€ et donc un taux de réalisation de 81 % ; il faut préciser que

l'emprunt a été levé, en une fois, en juin 2016, d'un montant de 650 M€ en fonction d'une période d'opportunité exceptionnelle en terme de taux et d'un prévisionnel de dépenses qui n'a pas pu être réalisé dans sa totalité, du fait d'appels de fonds non réalisés par plusieurs opérateurs ;

- Que le montant de cet emprunt réalisé en 2016 est inférieur de 62 M€ à celui réalisé en 2015 ;
- Que le nouvel emprunt représente 41,2 % du montant des dépenses d'investissement, hors remboursement du capital, le taux d'autofinancement demeurant ainsi supérieur à 50 % en 2015.

### **Sur les dépenses « liées » à l'Acte II de la décentralisation**

- Que le rapport de l'Exécutif sur le compte administratif 2016, comme ceux des années précédentes, développe un certain nombre d'informations sur le niveau des dépenses considérées comme liées à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation ;
- Que, pour 2016, l'Exécutif évalue ces **dépenses liées à la décentralisation à 1 261 M€, soit 26,68 % du total des dépenses (4 725 M€)** ;
- Que la charge nette non compensée des dépenses liées à la décentralisation est de 393 M€ en 2016, en diminution par rapport à 2015 (**407 M€**), en augmentation par rapport à 2014 (351 M€) et 2013 (317 M€) ; le cumul de cette charge nette non compensée, de 2006 à 2016, atteint **2 858 M€** fin 2016 ; il est à relever une différence de 344 M€ entre le CA 2006 (49 M€) et le CA 2016 (393 M€) ;
- Qu'en 2016 les principales de ces dépenses sont celles :
  - de la contribution au STIF pour **640 M€** (- 24 M€ par rapport au CA 2015 (soit - 3,6 %) ;
  - des formations sanitaires et sociales pour **189 M€** (+ 4 M€ par rapport au CA 2015 soit + 2,3 %) ;
  - des charges afférentes à l'emploi des agents techniques des lycées pour **354 M€** (-1,07 M€ par rapport au CA 2015 soit - 0,3 %).

### **Sur l'évolution des engagements financiers de la collectivité régionale**

- Que ces engagements financiers ont deux sources principales :
  - les volumes annuels de dépenses futures, découlant des programmes d'investissement autorisés chaque année par le vote des Autorisations de programme (AP) et, à un largement moindre degré, par le vote des Autorisations d'engagement (AE) en matière de fonctionnement ;
  - l'encours de la dette dont découlent, chaque année, les dépenses à caractère financier (remboursement du capital, intérêts et frais financiers afférents) ;
- Que l'examen de la situation de ces engagements financiers, au terme de l'année 2016, conduit aux principaux constats suivants :

#### Les engagements pluriannuels en matière d'investissement : les autorisations de programme (AP)

- Que les AP ont été affectées en 2016 à hauteur de 89,6 % de celles votées au budget soit un montant de **1 524 M€ d'AP** sur un total d'AP ouvertes de **1 702 M€**, ce qui est un bon niveau d'affectations des AP ;
- Que les montants d'affectation par chapitre budgétaire, **en réduction** par rapport au CA 2015, concernent en particulier les secteurs du tourisme (- 0,93 M€), de la formation professionnelle et de l'apprentissage (- 10,39 M€), de la recherche (- 7,84 M€), des sports et loisirs (-2,03 M€), du développement social et de la santé (-14,08 M€), de la politique de la ville (- 34,79 M€), du logement (- 33,08 M€), de l'aménagement (-19,76 M€), et des actions internationales et européennes (- 1,70 M€) ;

- Que les montants d'affectation, par rapport à 2015, sont **en progression** dans les secteurs de l'enseignement du second degré (+ 17,67 M€), de l'enseignement supérieur (+ 38,38 M€), de la sécurité (+ 11,55 M€), de la culture (+ 4,92 M€), du développement économique et de l'innovation (+ 3,75 M€), des fonds structurels européens (+ 16,16 M€) et des transports (+ 18,17 M€).
- Que l'affectation des AP constitue, au-delà des montants d'AP votés au budget, la décision motrice de la politique d'investissement à moyen et long terme.

#### Les engagements de la Région liés aux CPER 2000-2006, 2007-2014 et 2015-2020

- Que les engagements financiers concernent le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, le contrat de projets Etat-Région 2007-2014 et le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;
- Qu'en ce qui concerne le **contrat de plan Etat-Région 2000-2006**, l'engagement initial de la Région s'élevait à 4 668 M€, dont 98,2 % avaient été affectés à fin 2016, soit 4 587 M€, aucune nouvelle affectation n'étant intervenue en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 ;
- Que le total cumulé des crédits de paiement a atteint 4 225 M€ à la fin 2016 pour ce CPER 2000-2006, soit 90,5 % des engagements contractuels de la Région et 92 % des affectations totales votées ;
- Que, pour le **contrat de projets 2007-2014**, l'engagement de financement de la Région est de 3 486 M€ (soit 61,97 % de ce CPER 2007-2014), avec les participations au CPER interrégional "Plan Seine" (soit 34 M€), auquel il faut ajouter les participations à la convention spécifique des transports (soit 738 M€) et au plan « Espoirs banlieues » (220 M€) ;
- Que les affectations de l'exercice 2016 portent le taux cumulé d'affectation à 4 419 M€ à fin 2016 ce qui correspond à 127 % du montant initial des engagements régionaux sur la durée du CPER 2007-2014 ;
- Que, pour le **contrat de plan Etat-Région 2015-2020**, le montant total, à la suite de la clause de revoyure approuvée par le conseil régional en décembre 2016, est dorénavant de 7 366 M€, avec un engagement de la Région de 4 448 M€ soit 60 % du total auquel il faut ajouter l'engagement régional au titre du contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine (2015-2020) d'un montant de 59,4 M€ ainsi que l'engagement régional au titre du contrat de plan interrégional Etat-Régions Plan Seine, d'un montant de 8,2 M€ ;
- Que ce contrat de plan Etat-Région comporte sept volets : mobilité multimodale ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition écologique et énergétique ; numérique ; innovation, filières d'avenir, usine du futur ; volet territorial ; volet prospectif du CPER ;
- Que, pour ce contrat de plan Etat-Région 2015-2020, au cours de l'année 2016, deuxième exercice d'application de ce CPER, 546,1 M€ d'autorisations de programme et d'engagement ont été affectés soit 12,3 % des engagements régionaux pour ce contrat ;
- Que le volet « mobilité multimodale » a concentré, en 2016, la majorité des affectations d'autorisations de programme réalisées au titre du CPER 2015-2020 et ce, avec 394,2 M€ soit 72,2 % des affectations. Ces crédits concernent, notamment les travaux liés à la tangentielle Ouest (77,9 M€), au prolongement de la ligne 11 du métro à Rosny-Bois-Perrier (73,5 M€), à la déviation de la route nationale 19 à Boissy-Saint-Léger (33 M€), à la mise en œuvre des schémas directeurs des RER (26,7 M€), au Tram train Massy-Evry (29,3 M€), à l'extension du tramway T3 à la porte d'Asnières (26,3 M€), au débranchement du T4 à Clichy-Montfermeil (18,3 M€), au tramway T9 Paris-Orly ville (19,9 M€), à l'enfouissement de l'échangeur A14/A86 à Nanterre (17 M€), aux interconnexions ferrées du Grand Paris Express ligne 15 sud (15,2 M€).
- Que le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » a bénéficié de 95 M€ d'affectations de crédits soit 24 % des engagements régionaux sur l'ensemble du CPER 2015-2020. Ces crédits concernent notamment le Grand Equipement Documentaire (GED) du Campus Condorcet (75 M€) et le projet de construction de nouveaux locaux de l'Université Sorbonne

nouvelle-Paris 3 par l'Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF) (20 M€).

#### L'évolution de l'encours de dette et des engagements correspondants

- Que l'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2016 à 5 577 M€ ;
- Que l'évolution de l'encours de la dette s'établit comme suit :

	2004	2005	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Dette courante :</b>	1 885	2 052	2 195	3 507	3972	4332	4731	5 093	5363	5 577
<b>METP</b>	93	56	37	0,4	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	1 978	2 108	2 232	3 507	3972	4332	4731	5093	5363	5 577
<b>Variation base 100 en 2004</b>	100	106,6	112,8	177,3	200,8	219	239	257,4	271,1	281,9

- Que l'augmentation de l'encours entre 2016 et 2015 est de 4 % ;
- Que la structure de la dette en 2016 est de 78,9 % à taux fixe et 21,1 % à taux variable, contre respectivement 73,3 % et 26,7 % en 2015 (hors encours mobilisé sur la ligne revolving) ;
- Que le taux moyen d'intérêt, payé par la Région en 2016, sur son encours de dette, a été de 1,7 % moins élevé qu'en 2015 (1,9 %), pour une durée de vie moyenne de la dette de 6,2 ans.

#### L'évolution de la capacité d'autofinancement de la Région Ile-de-France

- Que le tableau ci-dessous manifeste les évolutions de la capacité d'autofinancement de la Région depuis 2004 ;

<b>COMPTES ADMINISTRATIFS</b>	<b>2004</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Recettes de fonctionnement	2114	3424	3498	3 454
Epargne brute	960	720	718	776
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>45,4 %</b>	<b>21 %</b>	<b>20,5 %</b>	<b>22,5 %</b>
Amortissement de la dette	165	367	442	
Epargne nette	795	353	276	340
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>37,6 %</b>	<b>10,3 %</b>	<b>7,9 %</b>	<b>9,8 %</b>
Autofinancement	1099	910	968	1 069
Dépenses d'investissement	1470	1638	1676	1 578
<b>Taux d'autofinancement</b>	<b>74,8 %</b>	<b>55,6 %</b>	<b>57,8 %</b>	<b>67,8 %</b>

- Que l'épargne nette représentait 54,1 % de l'investissement hors dette en 2004, 21,5% en 2014, 16,5% en 2015 et 21,5 % en 2016 ;
- Que, si la hausse du recours à l'emprunt a permis de maintenir la capacité d'intervention de la Région, l'évolution de la capacité de désendettement s'est fortement et rapidement détériorée ces dernières années, passant de 2,2 années en 2004 à 7,5 années en 2015 ; cependant, en 2016, la courbe s'inverse pour atteindre 7,2 années ;
- Que le taux d'épargne brute et le taux d'épargne nette sont, en 2016, à la hausse, inversant ainsi une certaine dégradation.

## **Considérant par ailleurs :**

- Que la problématique du financement des collectivités territoriales est toujours en débat, en dépit des trois lois composant, depuis 2014, la réforme territoriale, et que se pose toujours la question de savoir si la Région Ile-de-France pourra ou non trouver une forme d'autonomie fiscale et à quel degré, ainsi que des ressources, jugées plus "dynamiques" ;
- Qu'une véritable réforme fiscale devrait, au préalable et en priorité, avoir pour objectif d'obtenir une meilleure lisibilité de l'action publique territoriale ; qu'à ce titre, la loi du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions, n'est qu'une étape dans la direction souhaitée d'une spécialisation fiscale des différents niveaux de collectivités ;
- Que les spécificités de la Région Ile-de-France liées en particulier à son urbanisation et à la concentration de sa population devraient être prises en considération, à leur juste mesure, dans les calculs de la contribution francilienne au FNGIR et au fonds de péréquation des ressources des Régions ;
- Que, pour le calcul de la CVAE, l'article 51 de la loi de finances rectificatives pour 2016 doit permettre, à partir de 2018, de mieux prendre en compte les sites de production des entreprises par rapport à leurs sièges sociaux avec une baisse vraisemblable des ressources des collectivités franciliennes ;
- Que le report du remboursement anticipé de créances de la SNCF et de la RATP pour un montant de 100 M€ a un impact sur l'exercice budgétaire et comptable 2016, dans la section investissement ;
- Que l'article 32 de la loi NOTRe confère au Ceser une nouvelle mission de contribution à l'évaluation et au suivi du déroulement des politiques publiques régionales ; et que l'Exécutif régional doit donc anticiper les voies et moyens permettant au Ceser de mener à bien cette mission ;
- Que l'article 110 de la loi NOTRe prévoit « une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette expérimentation doit permettre d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local. ».

A quoi il faut ajouter le paradigme, récent, de « cadre conceptuel des comptes publics » qui permet de travailler à une image fidèle des comptes des collectivités territoriales ;

- Que la Chambre régionale des comptes dans son rapport « La gouvernance de la Région Ile-de-France » de janvier 2016, souligne que le Ceser est « un organe actif, qui joue pleinement son rôle de conseil et d'expertise » et rappelle que « l'activité du Ceser est régulière et substantielle ».

## **Emet l'avis suivant :**

### **Article 1 :**

Le Ceser prend acte du compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2016.

Il souligne le fait que ce premier exercice budgétaire complet est réalisé par l'Exécutif élu en décembre 2015, tout en respectant les engagements antérieurs pris par la collectivité régionale.

L'objet du présent avis est d'analyser le réalisé de l'exercice 2016, dans le cadre de l'annualité budgétaire et en crédits de paiement.

Le Ceser remarque ainsi la bonne réalisation du budget 2016 avec un taux élevé d'exécution, en dépenses et en recettes, des crédits ouverts au budget primitif 2016 : 95 % en dépenses et 100,9 % en recettes permanentes ; ces taux témoignent donc d'une bonne adéquation, malgré les circonstances, entre le prévisionnel 2016 et sa réalisation.

**Article 2 :**

Le Ceser prend acte du résultat clôturé à hauteur de 141,7 M€ qui sera repris lors du prochain budget supplémentaire.

Il relève l'ampleur de ce résultat dû en large partie au défaut de facturation de certains fournisseurs et qui illustre le décalage existant entre approches budgétaire et comptable des collectivités territoriales.

Le Ceser sera attentif à l'affectation de ce résultat qui pourrait notamment abonder avec utilité la section investissement.

**Article 3 :**

L'emprunt réalisé en 2016 s'établit à 650 M€ alors que l'enveloppe votée au BP 2016 était de 802,3 M€.

En 2015, l'emprunt réalisé s'établissait à 712 M€.

Le Ceser se félicite de cette réduction de l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire et d'une capacité de désendettement qui cesse de se dégrader pour se situer à 7,2 ans.

Il appelle l'Exécutif régional à la poursuite de cet effort de maîtrise et de résorption de la dette régionale.

**Article 4 :**

Le Ceser note avec satisfaction une amélioration des taux d'épargne brute (22,5 %) et d'épargne nette (9,8 %) qui vient inverser un processus de dégradation de ces indicateurs incontournables de l'équilibre financier d'une collectivité territoriale.

Il encourage donc l'Exécutif à continuer l'effort entrepris pour redonner à la collectivité régionale la capacité d'autofinancement lui permettant de financer durablement ses investissements.

**Article 5 :**

Le Ceser fait, de nouveau, le constat des faibles marges de manœuvre de la Région sur son budget, du fait d'une autonomie fiscale et financière quasi inexistante et de la rigidité des dépenses de fonctionnement.

Le Ceser continue d'appeler de ses vœux, à l'instar de l'Exécutif régional, une réforme des finances régionales à partir des principes suivants :

- donner à la Région davantage d'autonomie fiscale et des recettes plus dynamiques ;
- à partir de 2018, la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera remplacée, dans le budget des Régions, par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; il conviendra, avec le recul nécessaire, d'en mesurer tous les effets ;
- redéfinir les mécanismes de péréquation des ressources des Régions en prenant en considération, à leur juste mesure, les spécificités de la Région Ile-de-France liées en particulier à son urbanisation et à la concentration de sa population qui représente près de 20 % de la population métropolitaine française.

**Article 6 :**

Le Ceser rappelle que la notion de maîtrise budgétaire se juge en particulier au moment du compte administratif, dans une comparaison avec le budget voté (les crédits ouverts) de l'exercice concerné ; l'exercice budgétaire, dans son annualité, est aussi une résultante d'une programmation pluriannuelle des crédits (autorisations d'engagement et de programme) qui se doit, comme c'est le cas en 2016, d'être bien calibrée.

**Article 7 :**

Le Ceser souhaite que soit développé un processus d'amélioration de l'information financière par l'agrégation des comptes et leur certification.

Il encourage donc l'Exécutif régional à avancer dans cette voie d'une image fidèle des comptes de la collectivité, et que, concomitamment, soit confortée la mise en place d'une évaluation des politiques publiques afin de pouvoir mieux apprécier l'efficacité de l'action de la collectivité régionale.

**Article 8 :**

Le Ceser attire l'attention de l'Exécutif régional sur les conditions d'élaboration du présent avis. En effet, les délais de communication des documents budgétaires ne prennent pas en compte, en amont du vote au Conseil régional, le processus de délibération collective du Ceser ; ce dernier se voit encore contraint de travailler dans un laps de temps fort restreint, limitant, de facto, ses analyses approfondies.

---

**Cet avis a été adopté :**

Suffrages exprimés : 99

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0

# ANNEXES

## LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

( dépenses et recettes réelles en millions d'euros )

LES RECETTES REELLES	CA 2016	BP 2016	Budget adopté (BP+B S+DM)	Exécution 2016	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2016/ CA 2015 (en M€)	Ecart CA 2016/ CA 2015 (en %)
<b>LES RECETTES PERMANENTES</b>	<b>4 208,26</b>	<b>4 176,38</b>	<b>4 218,87</b>	<b>4 212,21</b>	<b>100,8%</b>	<b>2,88</b>	<b>0,1%</b>
<b>LES RECETTES PERMANENTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 488,88</b>	<b>3 387,38</b>	<b>3 427,42</b>	<b>3 448,71</b>	<b>101,8%</b>	<b>-47,18</b>	<b>-1,3%</b>
LA FISCALITE DIRECTE (1)	799,75	744,67	744,67	746,11	100,2%	-53,64	-6,7%
LES AUTRES RECETTES FISCALES (dont TICPE) (2)	1 894,77	1 942,92	1 942,92	1 986,01	102,2%	91,24	4,8%
LES DOTATIONS DE L'ETAT	653,20	569,68	569,68	572,42	100,5%	-80,78	-12,4%
LES RECETTES DIVERSES (3)	149,17	130,11	170,15	145,17	111,6%	-4,00	-2,7%
<b>LES RECETTES PERMANENTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>712,38</b>	<b>788,00</b>	<b>791,26</b>	<b>782,60</b>	<b>98,8%</b>	<b>60,14</b>	<b>7,0%</b>
LES RECETTES FISCALES Y COMPRIS TICPE (5)	404,52	358,98	358,98	449,80	125,3%	45,29	11,2%
LES DOTATIONS DE L'ETAT	86,09	86,09	86,09	86,09	100,0%	-0,00	0,0%
LES RECETTES DIVERSES (4)	221,76	342,93	346,19	226,61	66,1%	4,85	2,2%
<b>L'EMPRUNT</b>	<b>712,00</b>	<b>802,28</b>	<b>798,08</b>	<b>860,00</b>	<b>81,0%</b>	<b>-82,00</b>	<b>-8,7%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE (a)</b>	<b>4 921,26</b>	<b>4 877,87</b>	<b>6 016,73</b>	<b>4 882,21</b>	<b>97,7%</b>	<b>-69,04</b>	<b>-1,2%</b>
Excédent N-1 reporté	1,01	0,00	4,23	4,23	-	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES y compris incidence ICNE et report excédent (b)</b>	<b>4 922,28</b>	<b>4 877,87</b>	<b>6 020,96</b>	<b>4 886,44</b>	<b>97,8%</b>	<b>-66,83</b>	<b>-1,1%</b>

LES DEPENSES REELLES EN CREDITS DE PAIEMENT	CA 2016	BP 2016	Budget adopté (BP+B S+DM)	Exécution 2016	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2016/ CA 2015 (en M€)	Ecart CA 2016/ CA 2015 (en %)
<b>FONCTIONNEMENT (6)</b>	<b>2 780,03</b>	<b>2 788,81</b>	<b>2 828,86</b>	<b>2 878,12</b>	<b>98,0%</b>	<b>-101,81</b>	<b>-3,7%</b>
<b>FONCTIONNEMENT HORS DETTE</b>	<b>2 648,27</b>	<b>2 648,46</b>	<b>2 688,49</b>	<b>2 542,95</b>	<b>96,0%</b>	<b>-105,32</b>	<b>-4,0%</b>
DONT FONCTIONNEMENT SECTORIEL	2 466,34	2 466,90	2 496,14	2 363,66	96,2%	-101,76	-4,1%
DONT FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	182,93	192,66	192,36	179,39	93,2%	-3,64	-1,9%
<b>CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (6)</b>	<b>131,76</b>	<b>141,15</b>	<b>141,15</b>	<b>135,17</b>	<b>96,8%</b>	<b>3,41</b>	<b>2,6%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 138,00</b>	<b>2 188,07</b>	<b>2 181,32</b>	<b>2 048,83</b>	<b>93,6%</b>	<b>-81,37</b>	<b>-4,3%</b>
<b>EQUIPEMENT HORS DETTE</b>	<b>1 675,91</b>	<b>1 736,04</b>	<b>1 736,04</b>	<b>1 577,71</b>	<b>90,9%</b>	<b>-98,21</b>	<b>-5,9%</b>
DONT EQUIPEMENT SECTORIEL	1 666,37	1 726,73	1 726,73	1 670,64	91,0%	-95,83	-5,8%
DONT EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	9,56	10,31	10,31	7,17	69,5%	-2,36	-24,9%
<b>CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (7)</b>	<b>462,09</b>	<b>452,03</b>	<b>455,28</b>	<b>468,93</b>	<b>103,7%</b>	<b>6,84</b>	<b>1,5%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (c)</b>	<b>4 918,03</b>	<b>4 877,87</b>	<b>6 020,98</b>	<b>4 724,78</b>	<b>94,9%</b>	<b>-193,28</b>	<b>-3,9%</b>
<b>Solde des opérations réelles de l'exercice (a-c)</b>	<b>3,22</b>			<b>137,46</b>			
<b>Résultat cumulé à la clôture de l'exercice (b-c)</b>	<b>4,23</b>			<b>141,88</b>			

	CA 2016	BP 2016	Budget adopté (BP+B S+DM)	Exécution 2016	Taux d'exécution (en % du BP)	Ecart CA 2016/ CA 2015 (en M€)	Ecart CA 2016/ CA 2015 (en %)
<b>LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>1 668,86</b>	<b>1 701,68</b>	<b>1 701,68</b>	<b>1 623,80</b>	<b>96,8%</b>	<b>-32,86</b>	<b>-2,1%</b>
<b>LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>2 277,68</b>	<b>2 278,48</b>	<b>2 316,80</b>	<b>2 222,28</b>	<b>97,6%</b>	<b>-65,28</b>	<b>-2,4%</b>

(1) IFR et CVAE nette de FNGR et de pérennisation CVAE

(2) Principalement : taxe sur les cartes grises, taxe de gestion de fiscalité directe, taxe d'apprentissage

(3) Y compris flux sur swaps et y compris incidence ICNE

(4) TICPE Grenelle, redevance pour création de bureaux, taxe d'aménagement, taxe additionnelle spéciale annuelle et taxe annuelle sur les surfaces de stationnement

(5) Hors prélèvements pérennisation CVAE et FNGR

(6) Y compris frais financiers divers et incidence ICNE

(7) Hors mouvements sur les lignes de crédit à long terme à encours variable (opérations de trésorerie et de refinancement)

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016

### EQUILIBRE FINANCIER

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP + BS + DM 2016	CA 2016	ECART REALISATION 2016 /PREVISION			EVOLUTION CA16/CA15 %
						ECART /BP ME	ECART /BP %	ECART /BP+BS+DM ME	
	(ME)	(ME)	(ME)	(ME)	(ME)				
<b>FONCTIONNEMENT</b>									
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 423,821</b>	<b>3 497,901</b>	<b>3 387,381</b>	<b>3 431,646</b>	<b>3 453,940</b>	<b>66,559</b>	<b>2,0%</b>	<b>22,294</b>	<b>-1,3%</b>
Fiscalité (1)	2 324,473	2 694,521	2 687,590	2 687,590	2 732,123	44,533	1,7%	44,533	1,4%
Dotations	883,231	653,199	569,678	569,678	572,417	2,739	0,5%	2,739	-12,4%
Autres (y.c ICNE et excédent N-1 reporté)	216,117	150,180	130,113	174,378	149,400	19,287	14,8%	-24,978	-0,5%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>2 703,988</b>	<b>2 780,029</b>	<b>2 789,609</b>	<b>2 829,645</b>	<b>2 678,122</b>	<b>-111,487</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-151,523</b>	<b>-3,7%</b>
Dépenses d'intervention sectorielles et dépenses de l'institution	2 566,213	2 648,269	2 648,458	2 688,494	2 542,950	-105,508	-4,0%	-145,544	-4,0%
Charge de la dette (y.c ICNE) et divers mouvements financiers	137,775	131,760	141,151	141,151	135,172	-5,979	-4,2%	-5,979	2,6%
<b>EPARGNE BRUTE (3)</b>	<b>719,833</b>	<b>717,872</b>	<b>597,772</b>	<b>602,001</b>	<b>775,818</b>	<b>178,046</b>	<b>29,8%</b>	<b>173,817</b>	<b>8,1%</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE (4)</b>	<b>21,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>17,6%</b>	<b>18,6%</b>	<b>22,5%</b>				
<b>EPARGNE NETTE (5)</b>	<b>352,836</b>	<b>276,316</b>	<b>161,745</b>	<b>165,974</b>	<b>339,792</b>	<b>178,047</b>	<b>110,1%</b>	<b>173,818</b>	<b>23,0%</b>
<b>TAUX D'EPARGNE NETTE (6)</b>	<b>10,3%</b>	<b>7,9%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,8%</b>	<b>8,8%</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>									
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>582,797</b>	<b>712,360</b>	<b>788,003</b>	<b>791,255</b>	<b>762,496</b>	<b>-25,507</b>	<b>-3,2%</b>	<b>-28,759</b>	<b>7,0%</b>
Fiscalité	267,792	404,515	358,984	358,984	449,802	90,818	25,3%	90,818	11,2%
Dotations	97,949	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	0,0%	0,000	0,0%
FCTVA	83,135	73,949	76,900	76,900	77,785	0,885	1,2%	0,885	5,2%
Autres	133,921	147,807	266,030	269,282	148,820	-117,210	-44,1%	-120,462	0,7%
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT APRES RESTITUTIONS DE TAXES</b>	<b>557,069</b>	<b>691,827</b>	<b>772,003</b>	<b>772,003</b>	<b>729,595</b>	<b>-42,408</b>	<b>-5,5%</b>	<b>-42,408</b>	<b>5,5%</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>909,905</b>	<b>968,143</b>	<b>933,748</b>	<b>937,977</b>	<b>1 069,387</b>	<b>135,639</b>	<b>14,5%</b>	<b>131,410</b>	<b>10,5%</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Dépenses d'intervention et dépenses de l'institution)</b>	<b>1 637,892</b>	<b>1 675,914</b>	<b>1 736,038</b>	<b>1 736,038</b>	<b>1 577,707</b>	<b>-158,331</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-158,331</b>	<b>-5,9%</b>
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>55,8%</b>	<b>57,8%</b>	<b>53,8%</b>	<b>54,0%</b>	<b>67,8%</b>				
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>729,000</b>	<b>712,000</b>	<b>802,290</b>	<b>798,061</b>	<b>650,000</b>	<b>-152,290</b>	<b>-19,0%</b>	<b>-148,061</b>	<b>-8,7%</b>
<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12/n</b>	<b>5 092,6</b>	<b>5 363,0</b>	<b>5 729,3</b>	<b>5 725,1</b>	<b>5 577,0</b>	<b>-152,2</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-148,1</b>	<b>4,0%</b>
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT (nombre d'années)</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5*</b>	<b>9,6*</b>	<b>9,5*</b>	<b>7,2*</b>				

(1) Recettes nettes des reversements au titre du FNGIR et péréquation CVAE.

(2) Hors reversements au titre du FNGIR et de la péréquation CVAE.

(3) Recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement.

(4) Epargne brute/recettes de fonctionnement.

(5) Epargne brute - amortissement de la dette.

(6) Epargne nette/recettes de fonctionnement.

\* Les nouvelles recettes fiscales créées en loi de finances pour 2015 au bénéfice de la Région Ile-de-France (140 M€) en vue de financer les dépenses d'investissement en faveur des transports en commun ont vocation à permettre l'amortissement sur longue période de la dette contractée pour financer l'effort supplémentaire de la Région dans ce domaine. Ces recettes pourraient dès-lors être prises en compte dans le calcul de la capacité de désendettement. Corrigée de ces recettes, la capacité de désendettement s'établirait à 6,1 ans fin 2016.

## Formation de l'autofinancement de la Région Ile-de-France (2004-2016)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 114,0	2 454,8	2 893,3	3 150,6	3 284,8	3 364,8	3 379,4	3 403,9	3 415,5	3 528,5	3 423,8	3 496,9	3 449,7
- dont excédent n-1 reporté	56,9	30,3	3,1	2,1	0,7	0,9	0,2	1,0	0,5	0,9	1,6	1,01	4,23
Dépenses de fonctionnement	1 154,2	1 403,6	1 786,5	2 156,8	2 344,2	2 464,7	2 564,8	2 572,3	2 667,1	2 775,8	2 704,0	2 780	2 678,1
Epargne brute de l'exercice	959,8	1 051,2	1 106,8	993,8	940,4	900,1	814,6	831,6	748,4	752,8	719,8	717,8	775,8
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>45,4%</b>	<b>42,8%</b>	<b>38,3%</b>	<b>31,5%</b>	<b>28,6%</b>	<b>26,8%</b>	<b>24,1%</b>	<b>24,4%</b>	<b>21,9%</b>	<b>21,3%</b>	<b>21,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>22,5 %</b>
Amortissement de la dette	164,9	166,7	167,7	173,2	185,6	202,5	245,1	268,0	285,0	306,8	367,0	441,5	436,1
Epargne nette	794,9	884,5	939,1	820,6	754,8	697,7	569,5	563,6	463,4	445,9	352,8	276,3	339,7
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>37,6%</b>	<b>36,0%</b>	<b>23,5%</b>	<b>26,0%</b>	<b>23,0%</b>	<b>20,7%</b>	<b>16,9%</b>	<b>16,6%</b>	<b>13,6%</b>	<b>12,6%</b>	<b>10,3%</b>	<b>7,9 %</b>	<b>9,8 %</b>
Recettes d'investissement (nettes des restitutions de taxes)	304,0	307,5	281,9	352,1	374,9	474,0	431,7	416,7	532,1	525,1	557,1	691,8	729,5
Autofinancement	1 098,9	1 192,0	1 221,0	1 172,7	1 129,7	1 171,7	1 001,2	980,3	995,5	971,0	909,9	968,1	1 069,3
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 469,6	1 520,8	1 529,2	1 546,7	1 668,3	1 747,2	1 624,7	1 712,6	1 639,6	1 675,2	1 637,9	1 675,9	1 577,7
<b>Taux d'autofinancement</b>	<b>74,8%</b>	<b>78,4%</b>	<b>79,8%</b>	<b>75,8%</b>	<b>67,7%</b>	<b>67,0%</b>	<b>61,6%</b>	<b>57,2%</b>	<b>60,7%</b>	<b>58,0%</b>	<b>55,6%</b>	<b>57,8 %</b>	<b>67,8 %</b>

NB : les données 2009 sont comprises yc FCTVA plan de relance.



Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France  
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

[www.ceser-iledefrance.fr](http://www.ceser-iledefrance.fr) • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)